

ECONOMATS ET COOPERATIVES

- SUITE DE LA PREMIERE PAGE - Nous avons eu l'occasion (1) de relater dans quelques circonstances...

Les Auxiliaires

Nos camarades auxiliaires ont été désappointés en voyant le salaire horaire de base au coefficient 100...

NOTRE MÉTIER L'Ouvrier de dépôt

Parmi les ouvriers du chemin de fer, l'ouvrier de dépôt a quelques titres à se considérer comme un des moins bien partagés...

REVUE DE PRESSE LA BATAILLE DES PRIX

Nous voyons donc engagés dans une nouvelle « flambée des prix ». Et il nous a paru intéressant de confronter les différents points de vue sur ce sujet.

D'UN MOS A L'AUTRE

I. - A propos de l'emploi des agents mineurs à la Sécurité. Comme suite à nos interventions...

Un très important Communiqué de la Commission exécutive fédérale

Paris, le 24 février 1948. La Commission Exécutive de la C.F.T.C. après avoir pris connaissance de la motion adoptée à une très forte majorité par le Conseil Economique...

Enfin des atténuations fiscales pour les petits et moyens revenus !

Le projet de loi gouvernemental n° 3165 portant aménagements fiscaux, et qui vient d'être soumis au Conseil Economique et au Parlement, dispose notamment :

RETOUR à une attaque

Un quotidien parisien a cru devoir publier récemment un article violent où, sous prétexte de défendre les intérêts des contribuables, l'auteur s'en prend aux services centraux de la S.N.C.F. qui sont présentés d'une façon tout à fait caricaturale.

Un tournant dans l'histoire syndicale

- SUITE DE LA PREMIERE PAGE - du syndicalisme ou au contraire séparation suivant les données de la pratique. Division au sein de la C.G.T. 1935 - Front Populaire. Socialistes et communistes s'unissent : C.G.T. et C.G.T.U. fusionnent.

Reconstruction et Equipement

Pour la première fois depuis la Libération, le budget de l'Etat est en équilibre. Mais il reste à financer la reconstruction de l'équipement rural et industriel.

Tourisme et Travail

On nous prie d'insérer : « Tourisme et Travail » organise, pour les vacances de Pâques, des voyages à destination :

A propos du retrait des billets de 5.000

Des le premier jour du retrait des billets de 5.000 francs nous nous sommes mis en rapport avec le Directeur général de la S.N.C.F. pour que des dispositions soient prises en faveur des cheminots qui ont des enfants à charge.

PECHEURS ne ratez pas vos prises!

CHOISISSEZ BIEN VOTRE RACINE TORTUE NYLON

Non, Force Ouvrière ne présente pas pour nous les caractères d'indépendance totale à l'égard de tous les partis politiques. Ses militants actuels nous l'ont prouvé en juin alors que nous nous dressions contre le gouvernement tout entier.

PECHEURS ne ratez pas vos prises!

CHOISISSEZ BIEN VOTRE RACINE TORTUE NYLON

Non, Force Ouvrière ne présente pas pour nous les caractères d'indépendance totale à l'égard de tous les partis politiques. Ses militants actuels nous l'ont prouvé en juin alors que nous nous dressions contre le gouvernement tout entier.

PECHEURS ne ratez pas vos prises!

CHOISISSEZ BIEN VOTRE RACINE TORTUE NYLON

Non, Force Ouvrière ne présente pas pour nous les caractères d'indépendance totale à l'égard de tous les partis politiques. Ses militants actuels nous l'ont prouvé en juin alors que nous nous dressions contre le gouvernement tout entier.

PECHEURS ne ratez pas vos prises!

CHOISISSEZ BIEN VOTRE RACINE TORTUE NYLON

Non, Force Ouvrière ne présente pas pour nous les caractères d'indépendance totale à l'égard de tous les partis politiques. Ses militants actuels nous l'ont prouvé en juin alors que nous nous dressions contre le gouvernement tout entier.

UNION FEDERALE DES RETRAITES

26, Rue Montholon, PARIS (9^e) - Téléphone : TRU. 31-49

Permanence les après-midi du Lundi au Vendredi

REVALORISATION DES PENSIONS

Des lenteurs abusives

Ainsi que nous l'avions annoncé dans le Cheminot de France du 15 janvier, il est confirmé que les pensions des cheminots, comme celles des fonctionnaires seront augmentées, à dater du 1^{er} janvier, dans une proportion de 20 p. 100 de la masse des pensions.

Toutefois, nous espérons pouvoir donner des chiffres plus précis sur les modalités d'application, car nous sommes convaincus que cet espoir est déçu et il nous faut encore attendre après des décisions qui ne sont pas encore mises au point définitivement, ce qui est vraiment un excès de lenteur inadmissible.

Puisque la chose est décidée, on pourrait se presser un peu plus pour passer à l'exécution. Nous avons déjà protesté contre l'insuffisance du pourcentage adopté, qui aurait dû être de 25 p. 100 et non de 20, ainsi que le constatent le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. le 14 janvier dernier. Nous ne saurions trop nous élever contre le retard à cette prise de décisions si impatiemment attendus par les intéressés.

Quoi qu'il en soit, les paiements s'effectueraient comme nous l'avons dit :

- 1) Vers le 10 mars les arrérages prévus normalement au 1^{er} avril, sans qu'il soit tenu compte d'aucune augmentation ;
- 2) Au 15 mai, rappel des diverses augmentations (750 fr. mensuels pour la période 24 novembre-31 décembre et revalorisation au 1^{er} janvier).

Puis reprise des paiements aux échéances habituelles, sur les nouvelles bases d'équilibre.

Camarades retraités, rejoignez l'Organisation syndicale qui vous unit aux cheminots en activité, c'est seulement de cette façon que vous pourrez vous défendre et vous en avez bien besoin.

Léon DELBERT,
Délégué au Comité de Gérance de la Caisse des Retraites.

Pour la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques aux titulaires des pensions de vieillesse

A l'époque où les difficultés de l'existence pèsent lourdement sur nos vieux camarades, nous ne pouvons qu'approuver la proposition de résolution présentée récemment à l'Assemblée Nationale par M. DELACHENAL, député, et tendant à inviter le gouvernement à accorder la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques à tous les assurés sociaux titulaires d'une pension de vieillesse.

On lira avec intérêt l'exposé des motifs et la résolution que nous publions ci-dessous. Cette proposition a été renvoyée à l'examen de la Commission du Travail et de la Sécurité Sociale.

EXPOSE DES MOTIFS

Messieurs, Messieurs, L'article 72 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 stipule que les titulaires d'une pension de vieillesse, qui n'effectuent aucun travail salarié ont droit aux prestations en nature de l'assurance-maladie, mais la portée de ce texte a été réduite par des circulaires ministérielles qui, en fait, n'accordent la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques qu'à huit catégories de retraités, à l'exclusion des autres.

Voici, en effet, la réponse qui me

1) Vers le 10 mars les arrérages prévus normalement au 1^{er} avril, sans qu'il soit tenu compte d'aucune augmentation ;

2) Au 15 mai, rappel des diverses augmentations (750 fr. mensuels pour la période 24 novembre-31 décembre et revalorisation au 1^{er} janvier).

Puis reprise des paiements aux échéances habituelles, sur les nouvelles bases d'équilibre.

Camarades retraités, rejoignez l'Organisation syndicale qui vous unit aux cheminots en activité, c'est seulement de cette façon que vous pourrez vous défendre et vous en avez bien besoin.

Léon DELBERT,
Délégué au Comité de Gérance de la Caisse des Retraites.

tui faite le 14 janvier par M. le Ministre du Travail à une question écrite que je lui avais posée à ce sujet le 19 novembre :

Réponse : « Conformément aux dispositions de l'article 72 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, les titulaires d'une pension de vieillesse des Assurés sociaux qui n'effectuent aucun travail salarié, ont droit aux prestations en nature de l'assurance-maladie. Seuls, les assurés ayant fait un effort régulier et suffisant de cotisations ont droit à ces prestations. Les bénéficiaires de l'article 72 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 sont, aux termes des circulaires n° 111 S. S. 1946 et 22 S. S. 1947 :

- 1° Les titulaires d'une pension de vieillesse avec minimum garanti ;
- 2° Les assurés qui obtiennent une pension proportionnelle au titre du nouveau régime ;
- 3° Les assurés dont la pension de vieillesse a été liquidée sous l'ancien régime et qui pourraient prétendre à une pension proportionnelle si leur pension avait été liquidée sous le nouveau régime. Dans cette catégorie, rentrent tous les assurés dont la pension a été liquidée avant le 1^{er} janvier 1947 et qui ont cotisé au moins pendant dix ans ;
- 4° Les titulaires d'une pension de vieillesse substituée à une pension d'invalidité ;
- 5° Les bénéficiaires d'une pension de vieillesse révisée en application de l'ordonnance du 2 février 1945 ;

6° Les assurés qui obtiendront le bénéfice d'une pension de vieillesse en application des articles 63 à 66 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 ou d'une pension révisée en application de l'article 119 de ladite ordonnance.

7° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

8° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

9° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

10° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

11° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

12° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

13° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

14° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

15° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

16° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

17° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

18° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

19° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

20° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

21° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

22° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

23° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

24° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

25° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

26° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

27° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

28° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

29° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

30° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

31° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

32° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

33° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

34° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

35° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

36° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

37° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

38° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

39° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

40° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

41° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

42° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

43° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

44° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

45° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

46° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

47° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

48° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

49° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

50° Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Pou. une majoration des rentes-accidents du travail

Le « Journal officiel » du 13 janvier a publié une loi majorant les indemnités au titre de la législation sur les accidents du travail et de l'assurance invalidité pour les professions non agricoles.

Par ce texte, les rentes d'accidents du travail qui, en vertu de la loi du 16 octobre 1946, avaient été rajustées sur la base d'un salaire fictif de 60.000 francs, seront dorénavant calculées sur la base d'un salaire fictif de 90.000 francs.

En d'autres termes, toutes les rentes d'accidents du travail seront majorées de 50 % avec effet du 1^{er} septembre 1947.

Pour les rentes à fixer à l'avance, le montant de la fraction de 120.000 francs la limite de la fraction du salaire non reductible.

L'allocation qui est accordée aux invalides ayant besoin de l'aide d'une tierce personne est portée à 25.000 francs par an.

Le taux de cette allocation sera au moins de 12.000 francs pour les invalides bénéficiaires d'une rente d'invalidité de la Sécurité Sociale.

Les dispositions de cette loi du 13 janvier dernier sont dues pour une grande part à l'initiative de son rapporteur à l'Assemblée nationale, notre ami Henri Meck.

« Les assurés qui obtiendront le bénéfice d'une pension de vieillesse en application des articles 63 à 66 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 ou d'une pension révisée en application de l'article 119 de ladite ordonnance. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

DANS NOS COMMISSIONS TECHNIQUES

CHEZ les CONTROLEURS de ROUTE

Sur demande de VASLOT, secrétaire de la Commission Fédérale « Trains », notre Fédération est intervenue auprès de la S.N.C.F. pour protester contre le remplacement de l'ancien régime B des allocations de déplacement appliqué aux agents du contrôle de route et qui supprimait le régime particulier actuellement appliqué au personnel roulant. D'autre part, ces agents bénéficiaient de la prime de rendement des agents des trains prévue au paragraphe I-b de l'instruction provisoire Ph 399 du 31 décembre 1947.

La notice technique du Service central du Mouvement, relative à l'application de la prime de rendement des agents des trains prévue au paragraphe I-b de l'instruction provisoire Ph 399 du 31 décembre 1947.

Les dispositions de la présente instruction auront effet du 1^{er} janvier 1948.

La Commission fédérale étudie actuellement les conséquences complètes de ce nouveau régime, notamment en évaluant l'importance de la prime de rendement.

Les intéressés sont priés de faire connaître l'urgence leur avis à la Fédération.

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

« Les titulaires d'une pension de veuf, de veuve attribué au titre de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. »

NOUVELLES INTERNATIONALES

Un coup dur pour la F.S.M.

La C.F.T.C., ainsi que les différentes confédérations adhérentes à la C.I.S.C., viennent de recevoir, de la part du Congrès des Trades Unions Britanniques, une invitation à participer aux travaux de la Conférence qui doit réunir à Londres, du 8 au 10 mars prochain, les représentants des organisations syndicales ouvrières des 16 nations intéressées par le Plan Marshall.

La Fédération Syndicale Mondiale — dont le Secrétaire Général est M. Louis SAILLANT, Secrétaire de la C.G.T. — dans laquelle prédomine l'influence de Moscou — a cherché à faire opposition à cette initiative, mais les Anglo-Saxons ont passé outre. Par contre, les organisations nationales et internationales non adhérentes à la F.S.M., telles que l'A.F.L. et les syndicats chrétiens groupés dans la C.I.S.C. ont d'ores et déjà donné leur accord.

La Conférence aura donc lieu, peut-être seulement fin mars, car il y a désaccord sur la date entre les deux Centrales américaines A.F.L. et C.A.I.O., mais elle aura lieu et précipitera inévitablement la nouvelle formation syndicale mondiale que beaucoup — dont nous sommes — appellent de leurs vœux.

On se souvient que lors de la constitution de la F.S.M. au Palais de Chaillot, à l'automne 1945, les syndicats chrétiens refusèrent, en définitive, de donner à cette formation une adhésion qui impliquait la disparition de leur Confédération Internationale. Ils n'avaient, par ailleurs, qu'une confiance limitée dans les destinées de l'organisation nouvelle sur laquelle allait peser la masse imposante des syndicats russes représentant non pas des travailleurs librement organisés, mais une masse informée d'hommes embrigadés d'autorité dans le syndicat politique, unique et obligatoire, dont nous avons si paternellement détesté le feu gouvernement de Vichy.

Souhaitons que la rencontre de Londres — à laquelle prendront part nos camarades confédérés — amène nos camarades anglais et américains à une plus juste conception de l'organisation syndicale internationale qui permettra aux Grandes Confédérations comme la C.I.S.C. d'adhérer comme telle à une formation groupant à l'échelle mondiale les grands mouvements syndicaux, dans le respect absolu de leur structure interne et de leur indépendance sur le terrain philosophique et doctrinal.

André PAILLEUX.

A propos de la ligne Eygurande-Bord-Aurillac

MENACES SUR LE RAIL

Nous avons relevé sous ce titre, dans le « Bulletin d'information » du S.P.I.D., numéro de septembre 1947, un article relatif au nouveau Conseil Supérieur des Transports et à la coordination. Nous aurions pu dire sur cet article s'il ne traitait, bien légèrement, d'un problème qui intéresse notre région du Sud-Ouest. Voici ce dont il s'agit :

La construction du barrage de Bord-les-Orgues, actuellement en cours, sur la Haute-Dordogne, va submerger 19 kilomètres de voies ferrées entre Eygurande-Merlines et Bord, coupant ainsi la ligne directe Paris-Aurillac par Montluçon.

Prénant prétexte que cette relation peut être rétablie par l'itinéraire Paris-Brive et Saint-Denis-près-Martel et que le parcours Paris-Aurillac n'est ainsi allongé que de 29 kilomètres (je dis bien 29 kilomètres, et non 20, comme il est écrit), l'auteur de l'article (ce n'est pas moi) déclare que la S.N.C.F. elle-même aurait proposé que cette voie ne soit pas reconstruite, et qu'il y a là un des rares cas où il est préférable de remplacer le rail par la route.

G. LANSON,
Secrétaire général de l'Union Sud-Ouest des Syndicats Chrétiens de Cheminots.

Il est permis de ne pas partager cette opinion.

D'abord, nous ne sommes pas du tout certains que, contrairement à ce que dit l'auteur, la S.N.C.F. ait proposé l'abandon de cette ligne. Il est très probable qu'elle a été placée pour constater le préjudice que subit le chemin de fer du fait de cette obstruction. Il suffit de prendre un « chat » et de barrer les voies pour constater le préjudice que subit le chemin de fer du fait de cette obstruction.

« N'oubliez pas que, le jour où le succès sera remporté, tous les phétypes seront les premiers à aller à la couverture et à crier victoire ! »

« Les routes de cette région sont souvent obstruées, l'hiver, par la neige, mais surtout — et plus fréquemment encore — elles sont rendues impraticables par les verges. »

« Ces considérations, tout autant peut-être que les démarches de « haute personnalité », particulièrement « haut placées », qui, d'après l'auteur, seraient intervenues auprès du gouvernement, ont pu peser dans la balance. Est-ce tellement critiquable ? »

Quant à nous, nous ne le pensons pas. Au contraire, et en dehors de tout parti pris, nous restons absolument persuadés que c'est la fermeture et l'abandon de la ligne qui mériteraient d'être stigmatisés, parce qu'ils sacrifieraient à la fois les intérêts du chemin de fer et ceux bien compris du pays tout entier.

« Les intérêts du chemin de fer, en premier lieu, et la S.N.C.F. l'a d'ailleurs en faisant rechercher et étudier les solutions possibles. »

Mais c'est peut-être ici que pourrions se placer une critique piquée,

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c'est le chemin de fer qui a permis le développement et l'exploitation rationnels d'industries, de mines ou de l'élevage dans une région naturellement désertifiée. Il est évident que la mise en exploitation dans des conditions bien plus économiques. De sorte qu'avec le temps, la reconstruction de la ligne sera aussi rentable que beaucoup de travaux actuellement envisagés. »

« Les intérêts généraux du pays, en outre, parce que c

UNION NORD
35, rue d'Alsace — PARIS (X^e)
Permanence tous les jours sauf lundi et samedi de 15 à 19 h.
SYNDICAT DE PARIS-EST
Permanence : Vendredi de 18 à 19 heures

UNION NORD
15, rue du Port
CLERMONT-FERRAND
Permanence tous les jours

UNION OUEST
5, rue Emillo-Castelar
PARIS (XII^e)
Permanence tous les jours
sauf samedi de 15 à 18 h.
Téléphone : DORIAN 70-19

UNION EST
35, rue d'Alsace — PARIS (IX^e)
Permanence tous les jours de 14 h. à 19 heures
Tél. : BOTZaris 64-29

TRAIN 186
De nombreux camarades ont attiré notre attention sur la gêne toute particulière qui résulte pour eux de l'impossibilité d'emprunter le train 186 entre Aulnoye et Paris.
Après avoir étudié la question, le Bureau de l'Union Nord a adressé par lettre la lettre suivante à la Direction Régionale : Paris, le 26 février 1948.

Le Bourget
Le 2 février, le matériel roulant du Bourget a tenu une réunion d'information avec la participation de SANDRAS, DUBOIS, GUILLOT, MULLARD, etc.
Bonne réunion où l'on constate l'unité dans les esprits ainsi que la confiance en la C.F.T.C. pour améliorer l'amélioration de la condition des travailleurs du rail. CHAPPEY.

Roanne
Bureau pour 1948
Président : BIGAY Maurice, Exp. Vice-Président : BARRAYRE Marcel, Secrétaire : CHAMUSSY Maurice, G.S.I.
Trésorier : Mlle SARRY Marie, C.S.P.
Trésorier adjoint : Mme SOUCHE Madeleine, C.S.Z.
Membres : MEUNIER, CHAUDAGNE, LEFÈVRE, GARNIER, Mme MICHAUD, DUBOIS, MOUGUES, PARDON, MIGNARD, CHAMUSSY.

Besançon
Assemblée générale du 17 décembre 1947
Lecture est faite de la circulaire de l'Union Régionale et certains passages sont retenus particulièrement intéressants. Les camarades ont répondu par une lettre de remerciement et ont pris :
— Chômage : La solidarité jouera suivant les cas qui seront examinés au cas par cas.
— Formation : Désignation d'un responsable syndical chargé d'organiser, par quartier, les réunions de tous les jours et de veiller à ce que les réunions soient de véritables réunions de camarades et non de simples réunions de militants.
— Compte rendu réunion du 7 décembre : En raison des circonstances, aucun des orateurs prévus n'était présent à la réunion de propagande du 7 décembre 1947. Néanmoins, grâce au concours généreux de nos camarades, la réunion a eu lieu et nous avons pu faire entendre la voix de la C.F.T.C.
— Suite de notre camarade GATRAI, de l'Union Régionale. Ensuite, exposé de notre camarade GUILLOT, secrétaire général de l'Union Régionale de France-Comté, membre du Bureau fédéral.
— Après-midi : Discussion amicale entre les camarades de l'Union Régionale de France-Comté, notre camarade CLERGOT, secrétaire du Secteur, et VOYEMANT, secrétaire de l'Union Régionale de France-Comté.
— La question C.G.T.-C.G.T.F.O. a été également traitée.
— Les auxiliaires, les retraités n'ont pas été oubliés. Pour ces derniers, NICKMILDER a annoncé une augmentation d'environ 20 p. 100 ; le trimestre suivant sera versé un montant plus important que celui qui a été versé jusqu'à présent.
— La question C.G.T.-C.G.T.F.O. a été également traitée.
— Les auxiliaires, les retraités n'ont pas été oubliés. Pour ces derniers, NICKMILDER a annoncé une augmentation d'environ 20 p. 100 ; le trimestre suivant sera versé un montant plus important que celui qui a été versé jusqu'à présent.

Angers-Saint-Laud
A la suite de la réunion générale du 8 janvier, le Bureau suivant a été élu pour 1948 :
Président : P. PETIT (Econom.).
Secrétaire : R. GIRON (Exploit.).
Trésorier adjoint : P. LE COZ (Exploitation).
Trésorier : LE CORRE.
Membres : M. ROBINET et H. RICHARD.
Receveurs : Expl. : MOUTILLARD, VIGNERON, FAUNAY, GANQUET, PILET, Vole : CHAUVRE.
Trésorier : MOFANCAIS.
Commission Jeunes : M. PILET (Exploitation).
Commission Technique : Jean MATHIEU (Exploitation).
Président : MENGUY Jean, et de bureau.
Premier secrétaire adjoint : RAINAUD Gaston, C. S. I., secrétaire.
Deuxième secrétaire adjoint : LE CORRE, C. S. Z.
Trésorier : FAURE Marie, caissier.
Trésorier adjoint : GUITTARD, distributeur.
La Commission de contrôle, 1 membre par service, a été renouvelée ; 25 camarades ont été désignés pour le groupe des agents. Les secrétaires des commissions techniques ont été désignés ; trois nouvelles commissions ont été créées : Électricité, Economat Jeunes.
A l'unanimité, il a été décidé de désigner pour le Comité de liaison avec le Conseil syndical qui comprend, outre les membres du Bureau, les responsables des groupes, les secrétaires des commissions techniques et tous les camarades de l'Union Régionale de France-Comté.
L'augmentation du taux de la cotisation a été votée presque à l'unanimité. Le secrétaire félicite les camarades qui ont compris que le plein développement et l'efficacité de notre mouvement sont à ce prix.
Le rôle de chacun était bien défini et il est décidé que les secrétaires des commissions techniques réuniront leurs commissions au moins une fois par semaine, en évitant le deuxième mardi consacré aux réunions du Bureau. Le Comité syndical se réunissant tous les deuxièmes mardis de chaque trimestre.
Le trésorier convoquera la Commission de liaison le premier et le quinzième de janvier et de juillet.
MENGUY.

Paris-R-Gauche
Assemblée générale du 3 février. Assistance nombreuse malgré une pluie torrentielle. PAINTURIER souhaite la bienvenue à nos camarades et expose, devant un ordre du jour chargé, de passer rapidement la parole au secrétaire qui a dirigé notre organisation depuis quelques années. Et ce n'est pas fini. Le nouveau Bureau suivant est élu à l'unanimité :
Président : PAINTURIER René, mécanicien de route.
Vice-président : CARRÉ Raymond, sous-chef B O.
Secrétaire : MENGUY Jean, et de bureau.
Premier secrétaire adjoint : RAINAUD Gaston, C. S. I., secrétaire.
Deuxième secrétaire adjoint : LE CORRE, C. S. Z.
Trésorier : FAURE Marie, caissier.
Trésorier adjoint : GUITTARD, distributeur.
La Commission de contrôle, 1 membre par service, a été renouvelée ; 25 camarades ont été désignés pour le groupe des agents. Les secrétaires des commissions techniques ont été désignés ; trois nouvelles commissions ont été créées : Électricité, Economat Jeunes.
A l'unanimité, il a été décidé de désigner pour le Comité de liaison avec le Conseil syndical qui comprend, outre les membres du Bureau, les responsables des groupes, les secrétaires des commissions techniques et tous les camarades de l'Union Régionale de France-Comté.
L'augmentation du taux de la cotisation a été votée presque à l'unanimité. Le secrétaire félicite les camarades qui ont compris que le plein développement et l'efficacité de notre mouvement sont à ce prix.
Le rôle de chacun était bien défini et il est décidé que les secrétaires des commissions techniques réuniront leurs commissions au moins une fois par semaine, en évitant le deuxième mardi consacré aux réunions du Bureau. Le Comité syndical se réunissant tous les deuxièmes mardis de chaque trimestre.
Le trésorier convoquera la Commission de liaison le premier et le quinzième de janvier et de juillet.
MENGUY.

Jeumont
Le 30 janvier, à 18 h. 30, une réunion d'information a eu lieu au ca-

UNION MEDITERRANEE
42, Rue Saint-Suffren — MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
Permanence tous les jours

Marseille
L'Assemblée Générale présidée par MEGLIARINI a eu lieu, le 22 janvier dernier.
Le camarade DUCRES retraçant l'activité syndicale en 1947 : organisation du Congrès de la section Sud-Est Méditerranée, participation aux divers arrêts de travail ainsi qu'à la grève de juin, abstention à celle de novembre-décembre dernier. DUCRES précise l'attitude du syndicat local et souligne le concours que nous ont apporté nos camarades DEGOIX, FOUQUE, et AUBERT. DUCRES indique ensuite l'importance des tâches qui nous attendent et demande à l'Assemblée de réserver l'avenir en pensant toujours au bien-être de nos camarades. DUCRES termine par un exposé en rappelant que les tâches qui nous attendent sont hélas de plus en plus nombreuses et demandent la maturité du syndicalisme chrétien chez les cheminots de Marseille.

Narbonne
Les camarades qui ont assisté à la réunion d'information n'ont pas oublié nos camarades MULLARD, Conseil fédéral et Secrétaire de l'Union Régionale de France-Comté. Dans un exposé très complet, notre camarade MULLARD, qui nous a fait un exposé complet de la question si importante de la réunion de nuit, nous a ensuite tracé la position et l'action de notre Fédération dans le Sud-Est Méditerranéen. Nous faisons sentir la nécessité d'un syndicalisme libre, puissant et indépendant comme le nôtre.
En la remerciant de cette visite, nous souhaitons que cette réunion apporte à notre Syndicat des fruits meilleurs.
Le Secrétaire : NOGUERRA.

Cannes
Belle et très intéressante réunion avec l'excellent concours de notre dévoué camarade MULLARD, Conseil fédéral et Secrétaire de l'Union Régionale de France-Comté. Dans un exposé très complet, notre camarade MULLARD, qui nous a fait un exposé complet de la question si importante de la réunion de nuit, nous a ensuite tracé la position et l'action de notre Fédération dans le Sud-Est Méditerranéen. Nous faisons sentir la nécessité d'un syndicalisme libre, puissant et indépendant comme le nôtre.
En la remerciant de cette visite, nous souhaitons que cette réunion apporte à notre Syndicat des fruits meilleurs.
Le Secrétaire : NOGUERRA.

Reunion générale le 11 mars, à 18 heures, Baraquement Syndical, rue Gabriel-Cordier.
ORDRE DU JOUR :
Renouvellement du Bureau ;
Élections des délégués.

Grenoble
Notre Syndicat a tenu son assemblée générale le 20-12-47. Réunion importante qui a rassemblé une grande partie des adhérents et au cours de laquelle notre camarade Secrétaire de l'Union Sud-Est tenu le 18, à Paris.
Salaires, reclassement, revendications diverses, etc., ont été revus et les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale. Les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale. Les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale.

Lyon
Belle réunion générale le 20 janvier au cours de laquelle le Secrétaire de l'Union Sud-Est tenu le 18, à Paris.
Salaires, reclassement, revendications diverses, etc., ont été revus et les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale. Les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale.

Langogne
Le 23-12-47 s'est tenue la réunion de l'année dans la salle de la Mairie.
Après avoir entendu les rapports relatifs à notre profession, nous avons procédé à l'élection du nouveau Bureau, composé comme suit :
Président : FAUCHARD, facteur ch.
Secrétaire : SOUCHON Joseph, F.E.N.
Trésorier : GAUTHIER Gilbert, C.S.Z.
Receveurs : GAZ, MASCLAUX ;
Trésorier : FAISANDIER.
Diverses questions professionnelles ont été examinées, et après un échange de vues, nous avons eu la connaissance des cheminots du fur et à mesure de leurs résolutions.
Le Secrétaire de séance : GAUTHIER.

Clermont-Ferrand
CLERMONT-FERRAND — Assemblée générale extraordinaire du 10-12-47.
Notre regretté Président OMALY fait l'histoire de la grève et donne tous les détails sur l'activité déployée par notre syndicat au cours de ces deux dernières semaines. Après avoir commenté les événements, le remer-

cie tous nos camarades pour leur attitude ferme et leur action au cours de cette grève.
Notre camarade BUISSIERE fait ensuite une mise au point sur le sujet de la dernière augmentation. Diverses questions (Comité Mixte) ont été ensuite traitées et la motion suivante est votée à l'unanimité :
Le Comité Mixte, composé de MM. E. T. C. de Clermont, réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 décembre 1947.
Dressent leurs félicitations à leur Fédération pour l'action efficace menée contre une grève publique et qui ont confié par son action énergique et rapide auprès des Pouvoirs publics pour l'harmonisation des salaires.
Demandent aux Pouvoirs publics d'agir énergiquement pour une baisse rapide et vraiment efficace du coût de la vie.
Estiment qu'en raison de leur attitude actuelle un grand nombre de militants cégétistes, qui s'inscrivent « majoritaires », représentants du personnel dans tous les organismes officiels, ont perdu la confiance des cheminots, et qu'il convient d'envisager de nouvelles élections générales dans le cadre de la loi sur le contrat d'association. Ils demandent que les camarades qui ont eu le courage de prendre position et font appel à tous les cheminots qui ont compris ou se trouvent leurs véritables défenseurs de venir reprendre les rangs de la C.F.T.C. GAGNE.

Dijon
La première réunion de l'année a eu lieu le 21 janvier 1948 sous la présidence de notre camarade VOYEMANT qui, avec CLERGOT, nous a fait le résumé des questions discutées lors du Conseil de l'Union Sud-Est, le 10 janvier 1948.
Après avoir entendu le rapport moral sur l'activité de notre groupe en 1947, par le secrétaire GUILLOT et un rapport financier par notre trésorier BUZON, une discussion s'est engagée sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. Il a été décidé à l'unanimité de continuer la grève jusqu'à l'approbation des nombreux camarades qui avaient tenu à assister à cette première réunion, est constituée comme suit :
Président : VOYEMANT.
Vice-présidents : GIROUX, Matriel, MOUILLER, Ateliers.
Secrétaire : GUILLOT, V. B. Secrétaire adjoint : MOREL.
Trésorier : BUZON, Roulement.
Trésorier adjoint : ROULLAND.
Cette réunion nous a permis de nous rendre compte de la prospérité de notre syndicat dans les circonstances actuelles, prospérité qui ne fera que croître encore dans l'avenir. Les adhésions sont en constante progression. 1948 nous apportera, nous en sommes certains, d'importantes satisfactions.
Nous demandons à tous ceux qui ne nous ont pas encore rejoints de le faire pour venir grossir les rangs de notre syndicat libre et assurer nos libertés.
COMITE.

Roanne
Bureau pour 1948
Président : BIGAY Maurice, Exp. Vice-Président : BARRAYRE Marcel, Secrétaire : CHAMUSSY Maurice, G.S.I.
Trésorier : Mlle SARRY Marie, C.S.P.
Trésorier adjoint : Mme SOUCHE Madeleine, C.S.Z.
Membres : MEUNIER, CHAUDAGNE, LEFÈVRE, GARNIER, Mme MICHAUD, DUBOIS, MOUGUES, PARDON, MIGNARD, CHAMUSSY.

Besançon
Assemblée générale du 17 décembre 1947
Lecture est faite de la circulaire de l'Union Régionale et certains passages sont retenus particulièrement intéressants. Les camarades ont répondu par une lettre de remerciement et ont pris :
— Chômage : La solidarité jouera suivant les cas qui seront examinés au cas par cas.
— Formation : Désignation d'un responsable syndical chargé d'organiser, par quartier, les réunions de tous les jours et de veiller à ce que les réunions soient de véritables réunions de camarades et non de simples réunions de militants.
— Compte rendu réunion du 7 décembre : En raison des circonstances, aucun des orateurs prévus n'était présent à la réunion de propagande du 7 décembre 1947. Néanmoins, grâce au concours généreux de nos camarades, la réunion a eu lieu et nous avons pu faire entendre la voix de la C.F.T.C.
— Suite de notre camarade GATRAI, de l'Union Régionale. Ensuite, exposé de notre camarade GUILLOT, secrétaire général de l'Union Régionale de France-Comté, membre du Bureau fédéral.
— Après-midi : Discussion amicale entre les camarades de l'Union Régionale de France-Comté, notre camarade CLERGOT, secrétaire du Secteur, et VOYEMANT, secrétaire de l'Union Régionale de France-Comté.
— La question C.G.T.-C.G.T.F.O. a été également traitée.
— Les auxiliaires, les retraités n'ont pas été oubliés. Pour ces derniers, NICKMILDER a annoncé une augmentation d'environ 20 p. 100 ; le trimestre suivant sera versé un montant plus important que celui qui a été versé jusqu'à présent.
— La question C.G.T.-C.G.T.F.O. a été également traitée.
— Les auxiliaires, les retraités n'ont pas été oubliés. Pour ces derniers, NICKMILDER a annoncé une augmentation d'environ 20 p. 100 ; le trimestre suivant sera versé un montant plus important que celui qui a été versé jusqu'à présent.

Angers-Saint-Laud
A la suite de la réunion générale du 8 janvier, le Bureau suivant a été élu pour 1948 :
Président : P. PETIT (Econom.).
Secrétaire : R. GIRON (Exploit.).
Trésorier adjoint : P. LE COZ (Exploitation).
Trésorier : LE CORRE.
Membres : M. ROBINET et H. RICHARD.
Receveurs : Expl. : MOUTILLARD, VIGNERON, FAUNAY, GANQUET, PILET, Vole : CHAUVRE.
Trésorier : MOFANCAIS.
Commission Jeunes : M. PILET (Exploitation).
Commission Technique : Jean MATHIEU (Exploitation).
Président : MENGUY Jean, et de bureau.
Premier secrétaire adjoint : RAINAUD Gaston, C. S. I., secrétaire.
Deuxième secrétaire adjoint : LE CORRE, C. S. Z.
Trésorier : FAURE Marie, caissier.
Trésorier adjoint : GUITTARD, distributeur.
La Commission de contrôle, 1 membre par service, a été renouvelée ; 25 camarades ont été désignés pour le groupe des agents. Les secrétaires des commissions techniques ont été désignés ; trois nouvelles commissions ont été créées : Électricité, Economat Jeunes.
A l'unanimité, il a été décidé de désigner pour le Comité de liaison avec le Conseil syndical qui comprend, outre les membres du Bureau, les responsables des groupes, les secrétaires des commissions techniques et tous les camarades de l'Union Régionale de France-Comté.
L'augmentation du taux de la cotisation a été votée presque à l'unanimité. Le secrétaire félicite les camarades qui ont compris que le plein développement et l'efficacité de notre mouvement sont à ce prix.
Le rôle de chacun était bien défini et il est décidé que les secrétaires des commissions techniques réuniront leurs commissions au moins une fois par semaine, en évitant le deuxième mardi consacré aux réunions du Bureau. Le Comité syndical se réunissant tous les deuxièmes mardis de chaque trimestre.
Le trésorier convoquera la Commission de liaison le premier et le quinzième de janvier et de juillet.
MENGUY.

Paris-R-Gauche
Assemblée générale du 3 février. Assistance nombreuse malgré une pluie torrentielle. PAINTURIER souhaite la bienvenue à nos camarades et expose, devant un ordre du jour chargé, de passer rapidement la parole au secrétaire qui a dirigé notre organisation depuis quelques années. Et ce n'est pas fini. Le nouveau Bureau suivant est élu à l'unanimité :
Président : PAINTURIER René, mécanicien de route.
Vice-président : CARRÉ Raymond, sous-chef B O.
Secrétaire : MENGUY Jean, et de bureau.
Premier secrétaire adjoint : RAINAUD Gaston, C. S. I., secrétaire.
Deuxième secrétaire adjoint : LE CORRE, C. S. Z.
Trésorier : FAURE Marie, caissier.
Trésorier adjoint : GUITTARD, distributeur.
La Commission de contrôle, 1 membre par service, a été renouvelée ; 25 camarades ont été désignés pour le groupe des agents. Les secrétaires des commissions techniques ont été désignés ; trois nouvelles commissions ont été créées : Électricité, Economat Jeunes.
A l'unanimité, il a été décidé de désigner pour le Comité de liaison avec le Conseil syndical qui comprend, outre les membres du Bureau, les responsables des groupes, les secrétaires des commissions techniques et tous les camarades de l'Union Régionale de France-Comté.
L'augmentation du taux de la cotisation a été votée presque à l'unanimité. Le secrétaire félicite les camarades qui ont compris que le plein développement et l'efficacité de notre mouvement sont à ce prix.
Le rôle de chacun était bien défini et il est décidé que les secrétaires des commissions techniques réuniront leurs commissions au moins une fois par semaine, en évitant le deuxième mardi consacré aux réunions du Bureau. Le Comité syndical se réunissant tous les deuxièmes mardis de chaque trimestre.
Le trésorier convoquera la Commission de liaison le premier et le quinzième de janvier et de juillet.
MENGUY.

Jeumont
Le 30 janvier, à 18 h. 30, une réunion d'information a eu lieu au ca-

UNION MEDITERRANEE
42, Rue Saint-Suffren — MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
Permanence tous les jours

Marseille
L'Assemblée Générale présidée par MEGLIARINI a eu lieu, le 22 janvier dernier.
Le camarade DUCRES retraçant l'activité syndicale en 1947 : organisation du Congrès de la section Sud-Est Méditerranée, participation aux divers arrêts de travail ainsi qu'à la grève de juin, abstention à celle de novembre-décembre dernier. DUCRES précise l'attitude du syndicat local et souligne le concours que nous ont apporté nos camarades DEGOIX, FOUQUE, et AUBERT. DUCRES indique ensuite l'importance des tâches qui nous attendent et demande à l'Assemblée de réserver l'avenir en pensant toujours au bien-être de nos camarades. DUCRES termine par un exposé en rappelant que les tâches qui nous attendent sont hélas de plus en plus nombreuses et demandent la maturité du syndicalisme chrétien chez les cheminots de Marseille.

Narbonne
Les camarades qui ont assisté à la réunion d'information n'ont pas oublié nos camarades MULLARD, Conseil fédéral et Secrétaire de l'Union Régionale de France-Comté. Dans un exposé très complet, notre camarade MULLARD, qui nous a fait un exposé complet de la question si importante de la réunion de nuit, nous a ensuite tracé la position et l'action de notre Fédération dans le Sud-Est Méditerranéen. Nous faisons sentir la nécessité d'un syndicalisme libre, puissant et indépendant comme le nôtre.
En la remerciant de cette visite, nous souhaitons que cette réunion apporte à notre Syndicat des fruits meilleurs.
Le Secrétaire : NOGUERRA.

Cannes
Belle et très intéressante réunion avec l'excellent concours de notre dévoué camarade MULLARD, Conseil fédéral et Secrétaire de l'Union Régionale de France-Comté. Dans un exposé très complet, notre camarade MULLARD, qui nous a fait un exposé complet de la question si importante de la réunion de nuit, nous a ensuite tracé la position et l'action de notre Fédération dans le Sud-Est Méditerranéen. Nous faisons sentir la nécessité d'un syndicalisme libre, puissant et indépendant comme le nôtre.
En la remerciant de cette visite, nous souhaitons que cette réunion apporte à notre Syndicat des fruits meilleurs.
Le Secrétaire : NOGUERRA.

Reunion générale le 11 mars, à 18 heures, Baraquement Syndical, rue Gabriel-Cordier.
ORDRE DU JOUR :
Renouvellement du Bureau ;
Élections des délégués.

Grenoble
Notre Syndicat a tenu son assemblée générale le 20-12-47. Réunion importante qui a rassemblé une grande partie des adhérents et au cours de laquelle notre camarade Secrétaire de l'Union Sud-Est tenu le 18, à Paris.
Salaires, reclassement, revendications diverses, etc., ont été revus et les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale. Les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale.

Lyon
Belle réunion générale le 20 janvier au cours de laquelle le Secrétaire de l'Union Sud-Est tenu le 18, à Paris.
Salaires, reclassement, revendications diverses, etc., ont été revus et les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale. Les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale.

Langogne
Le 23-12-47 s'est tenue la réunion de l'année dans la salle de la Mairie.
Après avoir entendu les rapports relatifs à notre profession, nous avons procédé à l'élection du nouveau Bureau, composé comme suit :
Président : FAUCHARD, facteur ch.
Secrétaire : SOUCHON Joseph, F.E.N.
Trésorier : GAUTHIER Gilbert, C.S.Z.
Receveurs : GAZ, MASCLAUX ;
Trésorier : FAISANDIER.
Diverses questions professionnelles ont été examinées, et après un échange de vues, nous avons eu la connaissance des cheminots du fur et à mesure de leurs résolutions.
Le Secrétaire de séance : GAUTHIER.

Clermont-Ferrand
CLERMONT-FERRAND — Assemblée générale extraordinaire du 10-12-47.
Notre regretté Président OMALY fait l'histoire de la grève et donne tous les détails sur l'activité déployée par notre syndicat au cours de ces deux dernières semaines. Après avoir commenté les événements, le remer-

Saint-Cloud
Il est rappelé que la réunion mensuelle de l'Union Nord, tenue le samedi 13, à 15 h. 30, au Gouard.
L'Assemblée générale s'y tiendra le samedi 6 mars, avec la présence de M. RICHARD, secrétaire du Secteur.
Composition du Bureau :
Président : J. O. aiguilliers.
Secrétaire : ROUSSEL, facteur, 30, avenue de la République, Vaucluse (S.-et-O.).
Trésorier : HONVAULT, facteur, 6, avenue de Bonzans, La Garenne (Seine).
Gisors
A l'assemblée générale du 29 janvier, les syndicats ont renouvelé leur confiance aux membres du Bureau élus à l'unanimité.
Président : LARGILLIERE.
Secrétaire : CHONNEAUX.
Trésorier : LARGILLIERE.
Réunion d'information projetée un samedi de mars avec le secrétaire de secteur.

Angers-Saint-Laud
A la suite de la réunion générale du 8 janvier, le Bureau suivant a été élu pour 1948 :
Président : P. PETIT (Econom.).
Secrétaire : R. GIRON (Exploit.).
Trésorier adjoint : P. LE COZ (Exploitation).
Trésorier : LE CORRE.
Membres : M. ROBINET et H. RICHARD.
Receveurs : Expl. : MOUTILLARD, VIGNERON, FAUNAY, GANQUET, PILET, Vole : CHAUVRE.
Trésorier : MOFANCAIS.
Commission Jeunes : M. PILET (Exploitation).
Commission Technique : Jean MATHIEU (Exploitation).
Président : MENGUY Jean, et de bureau.
Premier secrétaire adjoint : RAINAUD Gaston, C. S. I., secrétaire.
Deuxième secrétaire adjoint : LE CORRE, C. S. Z.
Trésorier : FAURE Marie, caissier.
Trésorier adjoint : GUITTARD, distributeur.
La Commission de contrôle, 1 membre par service, a été renouvelée ; 25 camarades ont été désignés pour le groupe des agents. Les secrétaires des commissions techniques ont été désignés ; trois nouvelles commissions ont été créées : Électricité, Economat Jeunes.
A l'unanimité, il a été décidé de désigner pour le Comité de liaison avec le Conseil syndical qui comprend, outre les membres du Bureau, les responsables des groupes, les secrétaires des commissions techniques et tous les camarades de l'Union Régionale de France-Comté.
L'augmentation du taux de la cotisation a été votée presque à l'unanimité. Le secrétaire félicite les camarades qui ont compris que le plein développement et l'efficacité de notre mouvement sont à ce prix.
Le rôle de chacun était bien défini et il est décidé que les secrétaires des commissions techniques réuniront leurs commissions au moins une fois par semaine, en évitant le deuxième mardi consacré aux réunions du Bureau. Le Comité syndical se réunissant tous les deuxièmes mardis de chaque trimestre.
Le trésorier convoquera la Commission de liaison le premier et le quinzième de janvier et de juillet.
MENGUY.

Paris-R-Gauche
Assemblée générale du 3 février. Assistance nombreuse malgré une pluie torrentielle. PAINTURIER souhaite la bienvenue à nos camarades et expose, devant un ordre du jour chargé, de passer rapidement la parole au secrétaire qui a dirigé notre organisation depuis quelques années. Et ce n'est pas fini. Le nouveau Bureau suivant est élu à l'unanimité :
Président : PAINTURIER René, mécanicien de route.
Vice-président : CARRÉ Raymond, sous-chef B O.
Secrétaire : MENGUY Jean, et de bureau.
Premier secrétaire adjoint : RAINAUD Gaston, C. S. I., secrétaire.
Deuxième secrétaire adjoint : LE CORRE, C. S. Z.
Trésorier : FAURE Marie, caissier.
Trésorier adjoint : GUITTARD, distributeur.
La Commission de contrôle, 1 membre par service, a été renouvelée ; 25 camarades ont été désignés pour le groupe des agents. Les secrétaires des commissions techniques ont été désignés ; trois nouvelles commissions ont été créées : Électricité, Economat Jeunes.
A l'unanimité, il a été décidé de désigner pour le Comité de liaison avec le Conseil syndical qui comprend, outre les membres du Bureau, les responsables des groupes, les secrétaires des commissions techniques et tous les camarades de l'Union Régionale de France-Comté.
L'augmentation du taux de la cotisation a été votée presque à l'unanimité. Le secrétaire félicite les camarades qui ont compris que le plein développement et l'efficacité de notre mouvement sont à ce prix.
Le rôle de chacun était bien défini et il est décidé que les secrétaires des commissions techniques réuniront leurs commissions au moins une fois par semaine, en évitant le deuxième mardi consacré aux réunions du Bureau. Le Comité syndical se réunissant tous les deuxièmes mardis de chaque trimestre.
Le trésorier convoquera la Commission de liaison le premier et le quinzième de janvier et de juillet.
MENGUY.

Jeumont
Le 30 janvier, à 18 h. 30, une réunion d'information a eu lieu au ca-

UNION MEDITERRANEE
42, Rue Saint-Suffren — MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
Permanence tous les jours

Marseille
L'Assemblée Générale présidée par MEGLIARINI a eu lieu, le 22 janvier dernier.
Le camarade DUCRES retraçant l'activité syndicale en 1947 : organisation du Congrès de la section Sud-Est Méditerranée, participation aux divers arrêts de travail ainsi qu'à la grève de juin, abstention à celle de novembre-décembre dernier. DUCRES précise l'attitude du syndicat local et souligne le concours que nous ont apporté nos camarades DEGOIX, FOUQUE, et AUBERT. DUCRES indique ensuite l'importance des tâches qui nous attendent et demande à l'Assemblée de réserver l'avenir en pensant toujours au bien-être de nos camarades. DUCRES termine par un exposé en rappelant que les tâches qui nous attendent sont hélas de plus en plus nombreuses et demandent la maturité du syndicalisme chrétien chez les cheminots de Marseille.

Narbonne
Les camarades qui ont assisté à la réunion d'information n'ont pas oublié nos camarades MULLARD, Conseil fédéral et Secrétaire de l'Union Régionale de France-Comté. Dans un exposé très complet, notre camarade MULLARD, qui nous a fait un exposé complet de la question si importante de la réunion de nuit, nous a ensuite tracé la position et l'action de notre Fédération dans le Sud-Est Méditerranéen. Nous faisons sentir la nécessité d'un syndicalisme libre, puissant et indépendant comme le nôtre.
En la remerciant de cette visite, nous souhaitons que cette réunion apporte à notre Syndicat des fruits meilleurs.
Le Secrétaire : NOGUERRA.

Cannes
Belle et très intéressante réunion avec l'excellent concours de notre dévoué camarade MULLARD, Conseil fédéral et Secrétaire de l'Union Régionale de France-Comté. Dans un exposé très complet, notre camarade MULLARD, qui nous a fait un exposé complet de la question si importante de la réunion de nuit, nous a ensuite tracé la position et l'action de notre Fédération dans le Sud-Est Méditerranéen. Nous faisons sentir la nécessité d'un syndicalisme libre, puissant et indépendant comme le nôtre.
En la remerciant de cette visite, nous souhaitons que cette réunion apporte à notre Syndicat des fruits meilleurs.
Le Secrétaire : NOGUERRA.

Reunion générale le 11 mars, à 18 heures, Baraquement Syndical, rue Gabriel-Cordier.
ORDRE DU JOUR :
Renouvellement du Bureau ;
Élections des délégués.

Grenoble
Notre Syndicat a tenu son assemblée générale le 20-12-47. Réunion importante qui a rassemblé une grande partie des adhérents et au cours de laquelle notre camarade Secrétaire de l'Union Sud-Est tenu le 18, à Paris.
Salaires, reclassement, revendications diverses, etc., ont été revus et les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale. Les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale.

Lyon
Belle réunion générale le 20 janvier au cours de laquelle le Secrétaire de l'Union Sud-Est tenu le 18, à Paris.
Salaires, reclassement, revendications diverses, etc., ont été revus et les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale. Les camarades ont été satisfaits de nos camarades qui assistaient à cette réunion purement confédérale.

Langogne
Le 23-12-47 s'est tenue la réunion de l'année dans la salle de la Mairie.
Après avoir entendu les rapports relatifs à notre profession, nous avons procédé à l'élection du nouveau Bureau, composé comme suit :
Président : FAUCHARD, facteur ch.
Secrétaire : SOUCHON Joseph, F.E.N.
Trésorier : GAUTHIER Gilbert, C.S.Z.
Receveurs : GAZ, MASCLAUX ;
Trésorier : FAISANDIER.
Diverses questions professionnelles ont été examinées, et après un échange de vues, nous avons eu la connaissance des cheminots du fur et à mesure de leurs résolutions.
Le Secrétaire de séance : GAUTHIER.

Clermont-Ferrand
CLERMONT-FERRAND — Assemblée générale extraordinaire du 10-12-47.
Notre regretté Président OMALY fait l'histoire de la grève et donne tous les détails sur l'activité déployée par notre syndicat au cours de ces deux dernières semaines. Après avoir commenté les événements, le remer-

Château-Thierry
Le 22 janvier 1948, le Syndicat chrétien des Cheminots de Château-Thierry a tenu son assemblée générale, qui a eu lieu à la salle de la Mairie. Le grand nombre d'adhérents sont présents.
Notre Président ouvre la séance par quelques mots de bienvenue ; puis, la parole est donnée au secrétaire, qui fait le compte rendu du Conseil de l'Union Est.
Notre Président BERNARD nous donne ensuite quelques précisions sur les salaires, tandis qu'est donné le numéro spécial du Cheminot de France. Ensuite, il donne la position de la C.F.T.C. vis-à-vis des autres syndicats.
Puis, nous passons au rapport financier, à la fin duquel notre camarade COLAS demande que chaque adhérent fasse un effort pour faciliter la tâche lourde et ingrate des receveurs en réglant régulièrement leur cotisation et, le cas échéant, en venant au devant des receveurs, afin de leur éviter des démarches auprès de chaque adhérent.
Après lecture du rapport moral, il est procédé au renouvellement du Bureau qui est ainsi constitué :
Président : BERNARD G. (M.T.).
Vice-Président : BERTRAND (Exp.).
Secrétaire : CABOCHÉ (Exp.).
Trésorier : CABOCHÉ (Exp.).
Membres : LABRE (Cadres), LOURDEZ et HENRY (M.T.), MOLLARD (V.B.), GAUTRON (Economat), FAUCHER (Exp.), MEYVIER (Matriel), COULOUX (Jeunes).
Receveurs : COLAS (M.T. et Ateliers), GALLETT (M.T.), bureau et roulement.
Nos camarades BERNARD, BERTRAND, CABOCHÉ et COLAS sont délégués pour aller au Congrès de l'Union Est, le 15 mars, à Nancy. Des instructions précises sont données en temps utile pour ce congrès.
La question d'une section de retraités est envisagée et sera suivie de près.
Après de nombreuses et diverses questions, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
Le Syndicat chrétien des Cheminots de Château-Thierry, réuni en assemblée générale le 22 janvier 1948, au siège de l'Union locale :
Président : BERNARD G. (M.T.).
Vice-Président : BERTRAND (Exp.).
Secrétaire : CABOCHÉ (Exp.).
Trésorier : CABOCHÉ (Exp.).
Membres : LABRE (Cadres), LOURDEZ et HENRY (M.T.), MOLLARD (V.B.), GAUTRON (Economat), FAUCHER (Exp.), MEYVIER (Matriel), COULOUX (Jeunes).
Receveurs : COLAS (M.T. et Ateliers), GALLETT (M.T.), bureau et roulement.
Nos camarades BERNARD, BERTRAND, CABOCHÉ et COLAS sont délégués pour aller au Congrès de l'Union Est, le 15 mars, à Nancy. Des instructions précises sont données en temps utile pour ce congrès.
La question d'une section de retraités est envisagée et sera suivie de près.
Après de nombreuses et diverses questions, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Langres
Renouant une tradition d'avant-guerre, le Syndicat de Langres tenu, le dimanche 12 janvier, son assemblée générale, à laquelle un certain nombre de camarades ont assisté.
L'élection du nouveau Bureau porta à la présidence notre camarade RAGUE, sous-chef de gare, tandis que les autres membres étaient élus dans leurs fonctions.
A l'unanimité, le titre de Président d'honneur fut décerné à notre ami VOIRIN, militant de la première heure et l'un des fondateurs de notre Syndicat, en reconnaissance des nombreux services rendus à la cause syndicale.
Après un repas tout fraternel, où se renouèrent les vieilles connaissances, les camarades se réunirent pour notre camarade BEZANCON, Vice-Président régional de Troyes, qui, dans un brillant exposé, définît la position de la C.F.T.C. et de notre Fédération, en particulier en face des troubles sociaux de ces temps d'après-guerre. Il a été